

RALLYE des Côte d'Azur

27^{ème} RALLYE ANTIBES HISTORIC VHC
13^{ème} RALLYE ANTIBES HISTORIC VHRS
2^{ème} RALLYE REGION SUD ENRS

ANTIBES

Date : Samedi 21 Mai 2022

Heure : 10 h 00

REGION
SUD

NOTIFICATION AU CONCURRENT N° 149
M. PETIT Florent

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Document N° : 2.6.

Nombre de pages : 1

Pièces jointes : 0

Alpes Côte d'Azur

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Sur le rapport de l'Organisateur sur les reconnaissances, étayé par les contrôles effectués au moyen du système du tracking

Saint Laurent du Var

Sur des relevés faisant ressortir des dépassements de la vitesse (45, 54, 49, au lieu de 30 km/H et 100, 102, 103 au lieu de 80)

HIPPODRÔME
DES ALPES

Vu les articles 6.2.4 et 6.2.7 du règlement standard prévoyant les pénalités en pareil cas

ALPES-MARITIMES

Le Collège statuant hors la présence de toute personne étrangère à sa composition,

ALPES-MARITIMES

Inflige au concurrent la pénalité de premier niveau, soit :

CHOPARD
Groupe Automobile

- Amende de 160 €
- Pénalité en temps de 10 secondes

Crédit Mutuel
Banque à qui parler

Antibes le 21 mai 2022 à 10h 10

GT21

Président

nice-matin

Jean-Claude CRESB

RENT A CAR

TR
OUI L'IMPACT EST

MEMBRES DU COLLEGE

eR
MOTOCYCLE

(Signatures)

Jacques CLEMENT

- Georges LEMMENS -

Josy MARTIN - Fabien ZYCH

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR